AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance de postes de secrétaires médicaux devant être pourvus au choix

NOR : *SJSH0840130V*

Deux postes de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, sont vacants au centre hospitalier universitaire de Nice (Alpes-Maritimes).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur général du centre hospitalier universitaire, direction des relations humaines, hôpital de Cimiez, 4, avenue de la Reine-Victoria, BP 1179, 06003 Nice Cedex 1, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel.*